

« Introduction à la sécurité civile » POUR LES ÉLUS

<p>À qui s'adresse-t-elle?</p> <p>Maire ou mairesse Membres du conseil municipal Coordonnateur(trice) municipal(e) de sécurité civile Directeur(trice) général(e) Toutes personnes concernées de par leurs responsabilités au sein de la municipalité</p>	<p>Les objectifs visés</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Décrire le système de sécurité civile au Québec, ses objectifs et enjeux.▪ Faire connaître le processus de déploiement des ressources gouvernementales (provincial et municipal) lors d'un sinistre majeur.▪ Voir les principales obligations légales en matière de sécurité civile, les rôles et responsabilités vis-à-vis la prise de décision (opérationnelle, administrative et politique).▪ Clarifier, selon la disposition légale applicable, les pouvoirs donnés au maire et au Conseil afin de protéger leurs citoyens.▪ Être au fait des conséquences qu'un sinistre majeur peut avoir sur la collectivité.▪ Se familiariser avec le mécanisme de déclaration de l'état d'urgence et des pouvoirs associés.▪ Clarifier les rôles de chacun des intervenants (du chef aux opérations au maire, en passant par le coordonnateur municipal de sécurité civile).
<p>Durée : 4 heures</p> <p>Frais d'inscription : 120 \$/personne PLUS FRAIS DE DÉPLACEMENT</p> <p>Nombre de participants : Entre 12 et 30 personnes</p> <p>Prix en vigueur jusqu'en décembre 2016</p>	

Pour information :

Jean-Nicolas Landry

Téléphone: 514 293-9526

Courriel: info@securitecivilelandry.com

Site : www.securitecivilelandry.com

Me Paul Wayland

Téléphone : 514 331-5010

Courriel : pwayland@dhcavocats.ca

Site : www.dhcavocats.ca

Aperçu de l'activité de formation

Qu'est-ce qu'un sinistre? Par où dois-je commencer? Qui peut m'aider?
Catastrophe, sinistre, mesure d'urgence ou plan d'intervention?

Les urgences qui nous touchent de près ou de loin:

- ✓ Les conséquences sur la collectivité - Les pertes en vies humaines, matérielles et économiques;
- ✓ Des tensions dans le tissu social;
- ✓ Les atteintes à la santé des personnes;
- ✓ Le modèle développé et mis en application par le Gouvernement du Québec;
- ✓ Les quatre dimensions préconisées;
- ✓ L'aspect légal;
- ✓ Le décret d'état d'urgence.

Méthodologie d'enseignement

- Présentation PowerPoint
- Vidéo
- Le contenu théorique est relié à des exemples concrets.
- Discussions et échanges :
Le participant est amené à mieux comprendre les rouages organisationnels et opérationnels lors d'un sinistre majeur.

Les formateurs

Forts d'une expérience de plusieurs années dans le domaine des mesures d'urgence et de la sécurité civile, ils sont reconnus en formation, entre autres pour leur dynamisme, leur écoute et leur respect des niveaux de connaissances des divers groupes rencontrés.

Horaire de la soirée

17h30 Accueil

18h00 Mot de bienvenue

Présentation des formateurs et des participants
But et objectifs de la formation

18h40 BLOC 1

Le modèle québécois de Sécurité civile

Les sinistres qui ont touché le Québec

Le déploiement des ressources

Les centres de décisions

Le cadre de coordination de site de sinistre et son nouveau vocabulaire

Le contexte de missions

Vidéo et discussions

19h45 BLOC 2

Les obligations des élus

Les moyens à leur portée

La Loi sur les cités et villes (et le code municipal)

La Loi sur la sécurité civile

Les objectifs, les obligations et responsabilités

Les 4 dimensions de la sécurité civile

21h30 BLOC 3

Rétroaction et évaluation de la session

22h00 Fin de la formation

VOTRE partenaire en planification

de mesures d'urgence et de sécurité civile



1053, ch. des Patriotes Nord
Mont-Saint-Hilaire (Qc) J3G 4S6

514 293-9526

info@securitecivilelandry.com

WWW.SECURITECIVILELANDRY.COM